



CONVENTION INDIVIDUELLE 2017 / 2018

Groupe Ambition

Cette convention est conclue entre :

D'une part,

L'association Triton Club Belleville, représentée par :

- Le Président, Michel BRUN,

Avenue de Verdun 69220 Belleville

D'autre part,

Le sportif / la sportive :

Nom :

Prénom :

Adresse:

Tél Portable :

Email :

Club saison 2017 :

Niveau Scolaire :

Si le sportif est mineur, coordonnées des parents :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél Portable:

Email :

Cette convention a comme but de vous aider à choisir votre groupe en rapport avec l'implication que vous souhaitez. Chaque groupe a ses avantages et ses obligations. Nous sommes là pour vous orienter au mieux dans votre choix. Une pratique sportive passe par la prise de plaisir, le choix de son groupe est important.

Préambule

Le TRITON CLUB, de par son nombre de licenciés, est l'un des clubs le plus important de la région Rhône Alpes. Et ce, malgré une piscine conçue pour répondre à une attente de l'époque d'une ville de 7000 habitants. Le succès que rencontre le TCB est dû au fait que nous souhaitons proposer une Natation pour tous, quels que soient les niveaux d'aspiration des pratiques (sportives individuelles, de l'apprentissage à l'accès haut niveau ou encore les pratiques de loisirs). Cette réussite n'est possible que par une structuration claire et logique des différents groupes.

Le club, comme chaque licencié, a des droits mais également des obligations à l'égard de nos différents partenaires et des autres licenciés.

En signant cette convention, le Triton Club, les parents et l'athlète s'engagent à respecter les points mentionnés ci-dessous :

Article 1 : inscription dans le groupe ambition

L'inscription dans le groupe ambition implique le respect des points énoncés ci-dessous. Les entraîneurs du groupe auront à charge, sous le couvert du Directeur technique, de faire respecter l'ensemble de ces points.

Le groupe ambition donne la possibilité aux nageurs ne souhaitant pas avoir un projet sportif tourné vers l'accès haut niveau, de s'entraîner de manière régulière au vu de participer à des compétitions dont le but recherché est la performance individuelle.

L'inscription dans le groupe ambition engage le sportif et ses parents à :

- Participer à l'ensemble des compétitions par équipes auxquelles il est engagé, ainsi qu'aux différents championnats où il sera convoqué ou au circuit départemental.
- Être à jour de cotisation dès le début de la saison sportive, et ce impérativement avant le 15 septembre.
- Respecter la « Convention Individuelle 2017/2018 » ainsi que toutes les règles de vie auxquelles il sera confronté (au bord du bassin, en stage, en compétition...).
- Participer à un minimum de 2 entraînements par semaine sur les 3 proposés.
- Participer à l'ensemble des stages auxquels il est convoqué (seconde semaine de chaque vacances scolaires, sauf Noël).
- Informer directement son entraîneur de chaque retard ou absence !
- Racheter l'ensemble des équipements qui lui auront été donnés dans le « pack ambition » en cas de perte ou de détérioration.
- Être présent à l'assemblée générale du 29 septembre 2017.
- Passer l'examen d'officiel C et B suivant son Age (14 ans officiel C, 16 ans officiel B, document en annexe. formation le 23/09/2017, examen théorique le 30/09/2017)

En contrepartie, le nageur du groupe ambition bénéficie :

- D'un accompagnement de qualité dans son projet personnel tourné vers la performance individuelle.
- D'un encadrement de qualité pour l'organisation des stages et des compétitions.
- La possibilité d'étalement des sommes dues.
- D'un « pack ambition », équipement qui lui sera offert. A lui d'en prendre soin.
- D'un calendrier détaillé fourni dès le début d'année pour lui indiquer les compétitions et les stages auxquels il devra participer, en fonction du niveau de chaque nageur.

Article 2 : encadrement

Les nageurs du groupe ambition sont encadrés par un éducateur, diplômé d'état, lui garantissant les compétences nécessaires pour l'encadrement d'un groupe de nageur ayant comme objectif la performance individuelle.

Il fait partie de l'équipe d'encadrement du Club. Des réunions hebdomadaires de l'équipe d'encadrement permettent aux entraîneurs de prendre collégalement toutes décisions nécessaires sur le suivi d'un nageur (modification ponctuelle des contraintes d'entraînement, sanctions...).

Les missions de l'entraîneur sont :

- Proposer et animer les séances d'entraînement en rapport aux objectifs du groupe.
- Accompagner les nageurs dans leurs déplacements sportifs (hors sélections départementale, régionale ou nationale).
- Mettre en place avec les nageurs un suivi clair, objectif et compréhensible par tous.
- Faire remonter toutes informations utiles nécessaires au bon déroulement et suivi du groupe.
- Il a à charge de s'assurer que les obligations de chacun soient respectées pour le groupe ambition.
- Faire appliquer le règlement intérieur du club et de la piscine.

Article 3 : structure d'entraînement

Le Triton Club pratique ses entraînements à la piscine intercommunale de Belleville. Il dispose pour cela de lignes en bassin de 25 mètres et avec accord et arrangement avec les services de la CCSB, de lignes d'eau en bassin de 50 m extérieur durant des périodes les plus larges possible. L'eau y est chauffée et les entraînements s'y pratiqueront dès lors que la température de l'eau ne descendra pas sous les 26°C.

➤ Lieux d'entraînements

Piscine intercommunale du Beaujolais Val de Saône.
Lieu de stage éventuel.

Le sportif s'engage à :

- respecter le règlement intérieur de chaque établissement ;
- respecter le personnel de chaque établissement ainsi que les règles élémentaires d'usage ;
- respecter les créneaux horaires de mise à disposition de l'établissement.
- respecter les règles d'or du nageur distribuées en début de saison par les entraîneurs.

➤ Horaires d'entraînements

- Lundi de 19h00 à 20h45
- Mercredi 18h30 à 20h00
- Samedi 12h00 à 13h45

➤ Suivi des entraînements et des stages

Un appel systématique sera fait et un suivi des présences sera mis en place.

L'équipe d'encadrement et le club s'engagent à :

- Communiquer dès qu'ils en sont avertis des éventuels changements ponctuels d'horaires d'entraînement et proposer des créneaux de substitution en cas d'annulation d'un entraînement si le nombre d'entraînements exigés est maintenu.
- Informer à l'avance des sélections de nageurs pour les éventuels stages effectués à l'extérieur.

➤ Santé et suivi médical

Le sportif :

Il est à jour au niveau du suivi médical.

Le sportif participe à la **lutte contre le dopage** et aux actions de prévention menées dans ce domaine. Il s'interdit de recourir à l'utilisation de substances ou de procédés interdits.

Les absences pour raisons médicales suspendent les obligations auxquels l'athlète est confronté et ce pour la durée pendant laquelle il sera dispensé.

Exemple : en cas d'hospitalisation, les entraînements manqués ne feraient pas l'objet d'une obligation de rattrapage. La période d'hospitalisation ne rentrerait pas dans ce cas dans le calcul de la moyenne d'assiduité.

Le Club :

Dans la limite de ses possibilités, le Club mettra en place des actions visant à sensibiliser les athlètes sur des sujets tels que la lutte contre le dopage, l'alimentation, la prévention des risques liés au sport...

Article 4 : communication et partenaires

➤ Communication

L'utilisation par le TRITON CLUB de l'image individuelle d'un athlète licencié au sein de club peut se faire sous tout type de support dans un but d'information et de promotion du club. Aucune image ne sera utilisée à des fins commerciales.

➤ Partenaires

L'image du TRITON CLUB est associée à tous ses partenaires (publics et privés). Le sportif, à travers ses performances les représente.

Le sportif :

- respecte et diffuse l'image des partenaires du Triton club.
- **porte le bonnet du club** à chaque course et pendant les échauffements des compétitions.
- **porte la tenue club** lors des déplacements, **sur les podiums** et pour les manifestations dans lesquelles il représentera le Triton Club (remise des récompenses de la ville...).
- participe aux opérations de communication (internes ou externes) des partenaires du TCB, mais aussi de manières exceptionnelles auprès des plus jeunes nageurs.

➤ Contacts utiles

Fonction	Prénom - Nom	Téléphone	E-Mail
Entraîneur	Julien FIEVET	04.74.06.41.91	tritonclubnatation@orange.fr
Directeur technique	Stéphane BONNA	06.40.32.84.80	bonna.stephane@gmail.com
Président TCB	Michel BRUN	06.27.53.54.67	m.brun0749@orange.fr
Secrétariat club	Nadia SAHIN	04.74.06.41.91	tritonclubnatation@orange.fr

Article 6 : durée de la convention

Je déclare sur l'honneur avoir lu et pris connaissance de la convention individuelle et reconnais engager ma responsabilité vis-à-vis du Triton Club Belleville au titre de la saison sportive 2017 – 2018.

Article 7 : dénonciation

En cas de non-respect de l'une des conditions, le responsable du groupe en informera le directeur technique qui proposera un avertissement ou une sanction devant le conseil d'administration. Dans le cas où le rappel ne serait pas suivi de changement, le nageur sera, de plein droit, réorienté vers un groupe correspondant davantage à son degré d'investissement.

De même, les nageurs ou parents estimant que le club ou l'un de ses représentants ne tiendrait pas ses engagements, sont invités à le faire remarquer dans les plus brefs délais au directeur technique ou au président du club afin que le club puisse remédier rapidement à ses manquements.

Après avoir lu et paraphé les 5 pages, faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé".

Fait à Belleville, le.....	Fait à Belleville, le.....	Fait à Belleville, le.....
Michel BRUN, Président du TCB.	Mme, Mr, parents de l'athlète., le sportif.

Page suivante : Annexe candidature Officiel de Natation B et C à rendre en même temps que la convention et le bulletin d'inscriptionsi vous n'êtes pas déjà officiels.

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN D'OFFICIEL 'B' DE NATATION



PHOTO	FEDERATION FRANCAISE DE NATATION 148 Avenue Gambetta 75020 PARIS	COMITE DU LYONNAIS DE NATATION BAT 5, 24 Avenue Joannes Masset 69009 LYON Tel : 04 78 83 13 99 Fax : 04 78 83 85
Comité Départemental du Rhône EDS 8 Bis Rue Louis Thevenet 69004 LYON Tel : 04 72 00 11 34 E-mail : comiterhonenatation69@gmail.com Site : www.abcnatation.com/rhone		

Commission des Cadres

Nom : Prénom :

Née le à Nationalité

Adresse

Code, commune

Licencié(e) pour la saison en cours sous le N°

Club

Licence N°

17-069		
--------	--	--

Nom du Club

Date Signature du candidat

Avis sur la candidature	Du	Date	Nom et signature
-------------------------	----	------	------------------

	Président du club		
--	-------------------	--	--

	Comité Départemental		
--	----------------------	--	--

Candidature	Retenue	(1)	
	Rejetée	(1)	Le Président du Comité du Rhône (signature)

(1) Rayer la mention inutile